

BIEVRE Conseil communal

Cinq secteurs d'actions pour le GAL

Agriculture, sylviculture, tourisme, action sociale et communication sont les différents secteurs d'actions du Groupe d'Action Locale en Ardenne méridionale.

• Étienne WANLIN

Lors de la séance du conseil communal, c'est Hélène Poncin, coordinatrice pour le GAL, qui a décrit les différents projets à mener. Dans le secteur agricole, un des premiers objectifs sera d'organiser les structures existantes sous forme de coopérative et de renforcer leur autonomie. Notamment en assurant la promotion des produits locaux et en développant une capacité locale de transformation des produits (atelier de découpe et atelier de conditionnement). Un autre objectif concerne le développement de filières de diversification (implantation de la culture du chanvre, développement des cultures fruitières). Sur le plan sylvicole, les ef-



En juillet dernier, une séance d'information sur la vente de bois feuillus avait eu lieu.

forts porteront sur la valorisation des bois de qualité et une meilleure gestion des forêts privées en collaboration avec la Cellule d'appui à la petite forêt privée.

Mise en réseau

Au niveau de l'action sociale, quatre axes seront développés : le soutien, la mise en réseau et le renforcement des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle ; l'orientation des chercheurs d'emploi vers des filières professionnelles ; le développement d'une offre touris-

tique destinée à l'accueil de publics particuliers (personnes âgées ou atteintes d'un handicap) ainsi que la création d'activités intergénérationnelles.

Aussi, les projets touristiques ne manquent pas : structurer l'offre de guidage et d'ambassadeurs du territoire, développer un tourisme à mobilité douce, promouvoir les promenades et circuits existants, animer les acteurs touristiques en identifiant les besoins de chacun et en organisant des formations.

Un magazine télévisé

L'aspect communication a également toute son importance. C'est ainsi qu'il est prévu de créer un espace web de communication ainsi qu'un magazine télévisé de l'Ardenne méridionale en partenariat avec les télévisions locales Matélé et TVLux, de développer des supports papier de communication et d'organiser un événement rassembleur (fête du GAL).

Depuis avril 2017, plusieurs actions ont déjà été menées ou sont en cours : vente de bois groupée à Paliseul et visite de terrain sur le reboisement groupé à Fays-les-Veneurs, séance d'information sur un nouvel outil de vente de bois feuillus à Graide, soutien promotionnel pour une nouvelle formation aide-familiale et aide-soignant à Gedinne, développement d'une marque « Ardenne Méridionale » pour la promotion des points de vente et produits locaux du territoire...

Toutes ces actions peuvent être suivies sur la page Facebook du GAL, nouvellement créée. ■

VITE DIT

Travaux de réfection de la rue des Maquisards

Dans le cadre du programme PIC 2017-2018, des travaux de réfection de la rue des Maquisards à Naomé sont prévus à proximité de la scierie de Graide Station. Pour préparer le dossier, la Commune de Bièvre a conclu une convention de service pour l'étude et pour la coordination sécurité-santé avec l'INASEP (Intercommunale namuroise de services publics). Le montant estimé des travaux s'élève à 53 550 €.

Installation d'une pompe-fermier à Bièvre

Afin de permettre aux fermiers de puiser de l'eau pour leurs bêtes, plusieurs pompes ont déjà été installées sur le territoire de l'entité à Bièvre, il n'y en avait pas encore. Le conseil communal vient de décider d'acquiescer des parcelles de terrain afin d'y installer une pompe-fermier. Elle sera située le long de la route menant de Bièvre à Monceau, au lieu-dit « Pré à la Baïlle ».

Un sixième axe verra bientôt le jour

• Étienne WANLIN

Le territoire de l'Ardenne méridionale comprend 9 communes réparties sur les provinces de Namur et Luxembourg : Bièvre, Gedinne, Vresse-sur-Semois, Bertrix, Herbeumont, Bouillon, Paliseul, Daverdisse et Wellin. Ce qui caractérise ce territoire, c'est la faible densité de population (38 habitants au km²) et le fait qu'il est constitué de 60 % de forêts et 31 % de surfaces agricoles. C'est en 2011 que huit Communes décident d'unir leurs forces pour créer un parc naturel. En juin 2014, l'Association de projet « Lesse et Semois » voit le jour. De novembre 2014 à février 2015, les huit Communes, rejointes par Gedinne, se lancent

dans une démarche de candidature pour devenir Groupe d'action locale dans le cadre du programme Leader 2014-2020. En octobre 2015, le GAL est reconnu officiellement par la Région wallonne et l'Europe et début 2016, il devient une ASBL. L'année 2016 sera mise à profit pour négocier les différents projets du GAL au niveau des instances politiques. En octobre 2016, la commune de Gedinne décide de rejoindre l'Association de projet. En novembre 2016, Hélène Poncin est désignée comme coordinatrice pour le GAL et Thierry Jaumain comme coordinateur de l'Association de projet. Ce lundi 2 octobre, ils sont venus présenter leurs projets.

L'objectif des Communes associées est de construire un terri-

toire de projets en vue de dynamiser celui-ci sur base des atouts et besoins de chacun.

Le GAL est donc un partenariat entre les 9 Communes et les forces vives qui y sont actives. Il travaille dans cinq secteurs d'actions : l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'action sociale et la communication. Un sixième axe verra encore le jour prochainement, en coopération avec un autre GAL. Les projets inscrits dans le cadre de la programmation Leader devraient être mis en œuvre d'ici fin 2020-mi 2021. Pour ce faire, un budget de quelque 1 800 000 € est prévu et financé à raison de 90 % par la Région wallonne et 10 % par les Communes associées (soit 1,5 % chacune). ■

Aussi un projet de parc naturel

Lors de cette même séance, Thierry Jaumain, coordinateur de l'Association de projet, a rappelé ce qu'est un Parc naturel : un territoire rural présentant un haut intérêt biologique et géographique et qui est soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

Le Parc naturel travaille sur trois axes : la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, le paysage et l'aménagement du territoire ainsi que le développement rural et économique. Plusieurs actions transversales sont menées : innovation et expérimentation, partenariats et coopération ainsi qu'accueil, éducation et information.

Un plan de gestion est en cours d'élaboration afin de fixer un

échecancier des mesures à prendre pour mettre en œuvre le rôle du Parc naturel et de déterminer les moyens financiers, matériels et humains nécessaires. Le Parc naturel devrait recevoir une subvention annuelle de la Région wallonne de quelque 310 000 €. L'objectif est la reconnaissance du Parc par le Gouvernement wallon d'ici fin 2018.

En fin d'exposé, le député-bourgmestre David Clarinval a rappelé toute l'importance de telles structures. Tout comme le PCDR (Plan communal de développement rural) et l'ADL (Agence de développement local) le font à l'échelon local, le but de ces bureaux d'études qui rassemblent des communes ayant un profil semblable est de développer des projets qui collent aux attentes des habitants, de monter des dossiers afin de décrocher des subsides. ■ E. Wan

PALISEUL

Marché du terroir ce vendredi

Comme chaque premier vendredi du mois, un marché du terroir et de l'artisanat sera organisé dans les Halles de Paliseul. Présence de nombreux artisans. Comme à chaque fois, Jean-Pierre Villé et son équipe proposent un repas dont les bénéfices seront reversés cette fois à la maison

d'accueil des personnes âgées de Fays-les-Veneurs. Le menu du mois ? Poireau et sa vinaigrette, jambonneau de poulet à la provençale et gâteau des vendangeurs, crème anglaise. ■

► Plus d'infos au service logistique (061 27 57 74) ou par mail à l'adresse

marc@paliseul.be

BOUILLON

Petit déjeuner, apéro et film

Dans le cadre de la semaine du commerce équitable, deux événements sont organisés à Bouillon. Le premier aura lieu ce dimanche. Il s'agit d'un petit déjeuner et d'un apéro équitables et locaux. Cet événement aura lieu à la salle Sainte-Cécile de Bouillon de 8 h à 13 h. PAF : 5 € pour les enfants de plus de 6 ans, 7 €

pour les adultes. Le deuxième événement aura lieu le mardi 10 octobre à 20 h 30 avec la projection du film « Ceux qui sèment », de Pierre Fromentin. La projection aura lieu à l'Académie de musique. PAF : 3 €, gratuit pour les moins de 18 ans. ■

► Les réservations sont souhaitées au 061 22 48 71 ou à l'adresse bibliotheque.bouillon@skynet.be